

**CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS  
WINDFOIL et RACEBOARD**

**CDV56**

**20 au 25 août 2024**

**INSTRUCTIONS DE COURSE**

# INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).  
La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

La mention [SP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle sera, à la discrétion du jury, une pénalité standard.

## 1. RÈGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV), incluant les annexes B (Windsurfs), l'annexe T (Conciliation)
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 Pour les windfoil :

### Nouvelle RCV 2021-2024 n° 29:

Lorsque le départ d'une course est travers au vent,

(a) si au moment du signal de départ, le comité de course identifie un concurrent du côté parcouru de la ligne de départ, le comité de course signalera un rappel général.

(b) si le comité de course agit selon la règle 1.3(a) ci-dessus et que le concurrent est identifié, il sera disqualifié sans instruction, même si la course est abandonnée. Le Comité de Course affichera son numéro de voile, le concurrent devra alors quitter la zone de parcours immédiatement. Si la course est relancée ou refaite, il ne devra pas y participer.

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera publiée, sur le site officiel du championnat, au plus tard une heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20H00 la veille du jour où il prendra effet.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront publiés sur le site officiel du championnat : <https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfwr-infos-sur-lepreuve/cfwr-tableau-officiel/>
- 3.2 Le PC course est situé dans la salle croisière du bâtiment technique de l'ENVS

## 4. CODE DE CONDUITE

[DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre seront envoyés aux mâts de pavillons situés :

### En haut de la cale de mise à l'eau

- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **30 minutes** après l'affalée de l'Aperçu. Ceci modifie Signaux de course.

- 5.3 (DP) Autorisation de mise à l'eau :

Les concurrents doivent rester dans leurs parkings respectifs jusqu'à l'envoi de leur pavillon de classe avec leur zone de course.

Le pavillon de classe ou de série envoyés à terre signifient : « Les concurrents de cette classe ou série peuvent quitter leur parking et rejoindre leur zone de course ». Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de **30 minutes** après l'envoi de ces pavillons.

- 5.4 (NP) (SP) Stationnement sur les aires de mise à l'eau :

(i) Les flotteurs et voiles ne doivent pas stationner sur les aires de mise à l'eau.

(ii) En cas d'infraction constatée, le concurrent fautif recevra :

- A la première infraction, après entrevue, un avertissement.
- A la deuxième infraction, après instruction, une pénalité de 5 points sur la course la plus proche de l'infraction.
- A la troisième infraction, sans instruction, une disqualification à la course la plus proche de l'infraction (ceci modifie la RCV 63.1).

## 6. PROGRAMME DES COURSES

### 6.1 Dates des courses :

Date	Horaires
20/08	Confirmation des inscriptions jusqu'à 18h00 Cérémonie d'ouverture à 18h30
21/08	10h00 Briefing entraîneurs 13h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
22/08	11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
23/08	11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
24/08	11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
25/08	11h00 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement Palmarès après les courses

### 6.2 Ordre des départs

	mercredi 21 aout		Jeudi 22 aout		Vendredi 23 aout		Samedi 24 aout		Dimanche 25 aout	
	Zone Alpha	Zone Bravo	Zone Alpha	Zone Bravo	Zone Alpha	Zone Bravo	Zone Alpha	Zone Bravo	Zone Alpha	zone Bravo
1er départ des flottes sur l'eau	Windfoils U17	Raceboard	Raceboard	Windfoils U19	Windfoils U19	Windfoils U17	annoncé par Avenant la veille			
2eme départ (2h apres les premières flottes minimum)	Windfoils U19		Windfoils U17		Raceboard		annoncé par Avenant la veille			

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore :

- 2 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement en Windfoil
- 5 minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement en Raceboard

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

7.1 Les pavillons de classe et de séries seront comme suit :

Classe et Séries	Signe distinctif	Couleur du pavillon
Windfoil Espoirs Filles U17	WF	Bleu
Windfoil Espoirs Filles U19	WF	Jaune
Windfoil Espoirs Garçons U17	WF	Vert
Windfoil Espoirs Garçons U19	WF	Rouge
Raceboard Techno 293 Espoir Garçons	B293	Vert
Raceboard Techno 293 Espoirs Filles	B293	Bleu ciel
Raceboard Techno Plus Garçons	B293	Rouge
Raceboard Techno Plus Filles	B293	Jaune

7.2 **(DP)** Identification des 3 premiers aux classements généraux

Pour chaque classe ou série donnant lieu à l'attribution d'un titre de Champion/ne de France, les trois bateaux avec le meilleur classement général devront, quand ils sont en course, à partir du 21 août :

- Porter, à partir du départ sur l'eau et jusqu'au retour à terre le lycra suivant : Premier/Jaune – Deuxième/Bleu – Troisième/Rouge. Les lycras seront fournis par l'AO et distribués sur le podium, à l'ouverture de l'émargement. Les lycras seront rendus lors de l'émargement retour.

## 8. ZONES DE COURSE

- 8.1 Répartition des classes et séries sur les zones de course seront précisées le matin au briefing :  
Voir carte « zone de course » en annexe

<b>Zones de Course</b>	<b>Classes / Séries :</b>
Alpha	Toutes séries
Bravo	Toutes séries

- 8.2 Zone de course :  
La zone de course est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au-delà de toute partie du parcours dans laquelle un bateau peut être en course.
- 8.3 (NP) (DP) Traversée des autres zones de course : Les concurrents et accompagnateurs rejoignant ou quittant leur zone de course ne doivent pas pénétrer dans les autres zones de course.

## 9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits à l'occasion d'un briefing coureur le jour de ce parcours en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours. Les schémas seront postés dès que possible sur le site internet du championnat.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.
- 9.3 Des parcours différents pourront être mis en place. Le comité de course en informera les planches conformément à l'IC 3. Le parcours à effectuer pourra être détaillé à l'occasion d'un briefing coureur le jour de ce parcours.
- 9.4 Un parcours LONGUE DISTANCE pourra être organisé. Le comité de course en informera les bateaux selon l'IC 3. Le parcours à effectuer pourra être détaillé à l'occasion d'un briefing coureur le jour de cette Longue Distance.
- 9.5 Les parcours seront de type (non exhaustif):  
**Course Racing** (UPWIND/DOWNWIND),  
**Slalom** (REACHING)  
**Longue Distance** (MARATHON)  
Au plus tard au moment de l'envoi du signal d'avertissement le parcours à effectuer sera affiché au tableau sur le bateau comité.
- 9.5.1 En format **SLALOM**, la flotte pourra être divisée en heats. Ces heats seront autant que faire se peut de taille égale.  
- Le N° des heats en course sera affiché sur le Bateau Comité au plus tard au signal d'avertissement  
- Les heats seront re brassés après chaque journée de course.  
- Le premier jour de compétition, les heats seront constitués de manière aléatoire.  
- A partir du deuxième jour de compétition, si l'ensemble des heats a réalisé le même nombre de courses, la constitution des heats sera calculée sur la base du classement général de chaque série en appliquant la méthode de répartition suivante :

Classement	Heat (2 premières courses)	Heat (Courses suivantes du jour)
1	Heat 1	Heat A
2	Heat 2	Heat B
3	Heat 2	Heat B
4	Heat 1	Heat A
5	Heat 1	Heat B
6	Heat 2	Heat A
7	Heat 2	Heat A
8	Heat 1...	Heat B...

- Si Trois Heats :

Classement	Heat (2 premières courses)	Heat (Courses suivantes du jour)
1	Heat 1	Heat A
2	Heat 2	Heat B
3	Heat 3	Heat C
4	Heat 3	Heat C
5	Heat 2	Heat B
6	Heat 1	Heat A
7	Heat 1	Heat A
8	Heat 2...	Heat B...

- Si l'ensemble des heats n'a pas réalisé le même nombre de courses, le classement général pour l'affectation des heats du lendemain ne prendra en compte que les courses réalisées à nombre égal par l'un et l'autre des heats,

- Si l'ensemble des heats n'a pas réalisé le même nombre de courses mais que cela n'impose pas de nouveau brassage, le ou les heats non terminés pourront être terminés ultérieurement, et ce, même si entre temps d'autres courses de format Course Racing ou Marathon ont été validées.

9.5.2 Les planches non en course, sont interdites de navigation dans les zones de course

## 10. MARQUES

10.1 Les marques de parcours pour la zone Jaune sont :

- de parcours : Cylindriques oranges
- de Départ : Cylindrique blanche ou bateau viseur
- d'Arrivée : Cylindrique blanche

- 10.2 Les marques de parcours pour la zone Rose sont :
- de Parcours : Cylindriques Jaunes
  - de Départ : Cylindrique blanche ou bateau viseur
  - d'Arrivée : Cylindrique blanche

## 11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

## 12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ, pour toutes les séries, sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et le côté parcours de la marque de départ ou le mat du bateau viseur arborant un pavillon orange.
- 12.2 *[DP] [NP]* Planches en attente : Les concurrents dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de course pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.3 Un concurrent qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).
- 12.4 **Pour les parcours Près / Vent Arrière en windfoil :**  
**Au plus tard au signal d'avertissement, le comité pourra hisser un pavillon vert ou rouge. Le pavillon vert indique que** toutes les planches devront se trouver **Tribord amure 20 secondes avant** le top départ et jusqu'à l'affalé du pavillon vert **10 secondes après le top départ**, toute navigation bâbord amure est interdite  
**Le pavillon rouge indique que** toutes les planches devront se trouver **Bâbord amure 20 secondes avant** le top départ et jusqu'à l'affalé du pavillon vert **10 secondes après le top départ**, toute navigation tribord amure est interdite. En l'absence de pavillon vert ou rouge, l'amure de départ sera laissée à l'appréciation du coureur.

## 12.5 Procédures de départ Windfoil et Raceboard slalom:

Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signal Sonore	Signification
3	Pavillon de Classe Numéro du Heat	Un	Signal d'Avertissement
2	Pavillon -Noir	Un	Signal Préparatoire
1	Pavillon -Noir affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de Classe affalé	Un	Signal de Départ

## Procédures de départ Raceboard hors slalom:

Minutes avant le signal de départ	Signal Visuel	Signal Sonore	Signification
5	Pavillon de Classe Numéro du Heat	Un	Signal d'Avertissement
4	Pavillon P, U ou Noir	Un	Signal Préparatoire
1	Pavillon P, U ou Noir affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de Classe affalé	Un	Signal de Départ

### 13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu sur le bateau arrivée et le côté parcours de la marque d'arrivée.

### 14. SYSTEME DE PENALITE

#### 14.1 Jugement sur l'eau :

L'annexe jugement semi direct est appliquée sur cette compétition.

14.2 Pour toutes les classes et séries, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### 15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Les temps cibles et limites sont indiqués dans les tableaux ci-dessous

[NP] Les temps cibles pour que le premier bateau ayant effectué le parcours, finisse la course, figurent en colonne A.

Les temps limites pour finir la course après l'arrivée du 1<sup>er</sup> bateau ayant effectué le parcours et fini figurent en colonne B.

Classe et Séries	A en minutes	B en minutes
Windfoil – Course Racing	16	10
Windfoil – Slalom	4-5	4
Techno 293 et Techno Plus - Course Racing	20	15
Techno 293 et Techno Plus - Slalom	5-6	5

15.2 Les concurrents ne finissant pas dans le temps limite après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5)

### 16. DEMANDES D'INSTRUCTION

Les avis du jury seront publiés sur le site officiel du championnat via jury décisions:

<https://umbraco.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfwr-infos-sur-lepreuve/cfwr-tableau-officiel/>

16.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information en ligne.

16.2 Les formulaires de réclamations sont disponibles aux lieux d'emargement et au secrétariat du jury situé dans le local jury à l'ENVS. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent être déposées au secrétariat du jury dans le temps limite prévu.

16.3 Des avis seront publiés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle jury situé dans le bâtiment enseignement. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront publiés pour informer les concurrents selon la RCV 61.1(b).

### 18. CLASSEMENT

18.1 3 courses devront être validées pour valider le championnat.

18.2 Courses retirées pour les Windfoil et Raceboard:

(a) Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.

(b) Si 4 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

(c) Si 10 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises

18.3 Modalité de classement, une course sera comptabilisée comme suit :

(a) Les formats de course suivant « **Course Racing**, **slalom** et autres compteront pour 1 (une) course

(b) Le format « **Marathon** » comptera pour 2 (deux) courses.

- (c) En format **Slalom** en heats, les résultats seront basés sur le nombre de concurrents classés dans le heat ou ils sont le plus nombreux. Sous ce format les bateaux seront classés comme suit :  
Si la flotte est divisée en heats, les bateaux seront classés comme suit :

Position à l'arrivée	Points marqués	Position à l'arrivée	Points marqués
1	1	11	21
2	3	12	23
3	5	13	25
4	7	14	27
5	9	15	29
6	11	16	31
7	13	17	33
8	15	18	35
9	17	19	37
10	19	20	39

- (d) Une course sous format « **Marathon** » comptera pour 2 (deux) courses.

## 19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 A chaque sortie et retour à terre y compris lors d'un retour à terre signalé par les pavillons AP/H ou N/H, un élargement sera mis en place, pour toutes les classes ou séries.
- (i) **(NP) (DP)** Cet élargement est obligatoire et doit être effectué le coureur, avant le départ sur l'eau et à chaque retour à terre.
- (ii) L'élargement sera ouvert une heure (60') avant l'heure prévue au programme pour le premier signal d'avertissement du jour. Après l'utilisation des pavillons AP/H ou N/H, l'élargement DEPART sera à disposition dès le premier retour à terre.
- (iii) **(SP)** Pénalités sans instruction (modification de la RCV 63.1) données par le comité de course après transmissions des feuilles d'élargement :
- Défaut d'élargement DEPART : Une planche recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
  - Défaut d'élargement RETOUR : Une planche recevra une pénalité de 5 points à la course la plus proche de l'infraction.
  - Défaut d'élargement DEPART et RETOUR : Un planche recevra une pénalité de 5 points à l'ensemble des courses courues du jour.
- (iv) Heures limites pour élarger :
- Au départ : heure du premier signal d'avertissement de la première course du jour.  
Au retour à terre : heure limite de dépôt des réclamations ou une heure après l'envoi du pavillon AP/H ou N/H, sur l'eau.
- 19.2 **(DP)** Un concurrent qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 **(NP) (DP)** Obligation de remorquage : pour des raisons de sécurité, un bateau de surveillance peut contraindre un concurrent qui n'est plus en course ou qui a abandonné d'accepter une remorque et d'être ramené à terre. Un refus du coureur pourra entraîner une action au titre de la RCV 69.
- 19.4 **Matériels de sécurité : (DP)**
- (i) Chaque planche devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.
- (ii) : windfoil, il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240 pour ce qui concerne leur équipement individuel de flottabilité. Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant le Championnat.
- 19.5 Pour les Windfoil, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :
- Les combinaisons iso thermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm,
  - Le port du casque conforme, EN 1385
  - Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30kg et moins – 100 NW / Plus de 30kg – 50 NW) conforme ou une veste de protection conforme.



## 20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 *[DP]* Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé par le comité de course (ou le Directeur de Course) sans l'approbation préalable par écrit du comité de sélection (Vice-Président en charge des Pratiques Sportives et les cadres techniques de celles-ci).
- 20.2 *[DP]* Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## 21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un concurrent et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 *[DP]* Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

## 22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit :

Bateaux comité	Pavillon JAUNE ou ROSE
Bateaux Jury	Pavillon Jaune JURY,
Bateau Comité Technique	Pavillon Bleu JAUGEUR.

## 23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 Une infraction à cette règle pourra entraîner, après instruction, une pénalisation des concurrents associés à l'accompagnateur.

## 24. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter de débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels.

Cette épreuve est estampillée « régata propre » et respecte les engagements écoresponsables de la FFVoile (démarche détaillée sur le tableau officiel).

Des poubelles seront en nombre suffisant sur le parking pour que les concurrents puissent jeter leurs débris.

### **Opération « parking propre »**

Lorsque les pavillons Z et aperçu seront envoyés à terre avec deux signaux sonores, toutes les courses seront retardées tant que le parking bateaux et les zones de mise à l'eau n'auront pas été nettoyés.

Les concurrents devront alors se conformer aux consignes de l'organisateur pour remettre le site en état.

## 25. EMBLEMES

*[DP]* Les flotteurs et voiles doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée sur le parc de l'ENVSN.

## 26. PRIX et TITRES DECERNES

- 26.1 Les titres seront décernés sous réserve du minima d'inscrits(es) défini dans le tableau ci-dessous

La liste des titres attribués sera affichée aux panneaux officiels à la clôture des inscriptions et avant la publication des premiers résultats

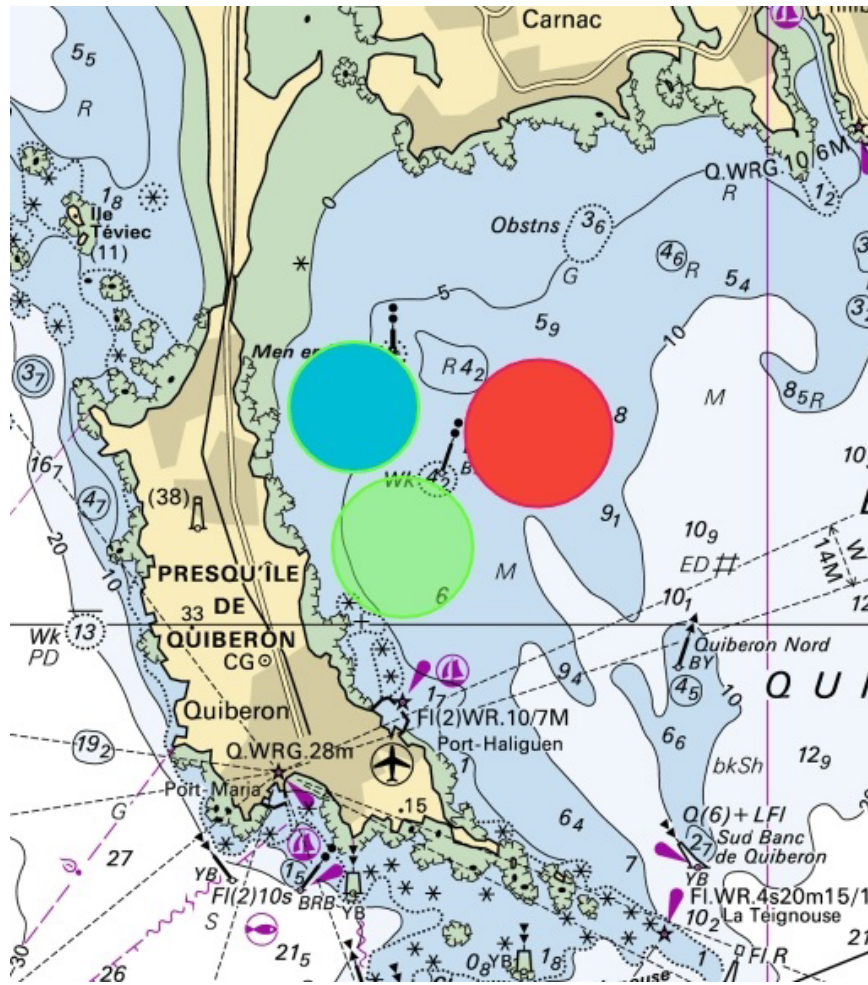
Titres	Minima	Titres	Minima
Windfoil Espoirs Garçon U17	15	Wind Foil Espoirs Fille U17	10
Windfoil Espoirs Garçon U19	15	Wind Foil Espoirs Fille U19	10
Techno 293 Espoirs Garçons	15	Techno 293 Espoirs Filles	10
Techno plus Garçons	15	Techno Plus Filles	10

- 26.2 Pour les séries Techno 293 Espoirs et Techno Plus Garçons, si les minima de participation de 15 ne sont pas atteints pour l'un ou pour les deux titres, un seul titre Techno 293 Garçons 14/25 ans sera couru si le minima de 15 est atteint. Si ce minima n'est pas atteint, l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre / Pour les séries Techno 293 Espoirs et Techno Plus Filles, si les minima de participation de 10 ne sont pas atteints pour l'un ou pour les deux titres, un seul titre Techno 293 Filles 14/25 ans sera couru si le minima de 10 est atteint. Si ce minima n'est pas atteint, l'épreuve sera automatiquement requalifiée en Critérium National de Grade 4 sans délivrance de titre
- 26.3 Les différents titres ne pourront pas être décernés aux concurrent(e)s de ou des délégations étrangères invité(e)s par la fédération sur ce championnat. Toutefois, si un(e) concurrent(e) étranger(ère) était classé(e) dans les trois premier(e)s des différents classements généraux de l'épreuve, un podium spécifique à ces classements sera organisé. Les podiums officiels des différents titres de champions(nes) de France Espoirs Glisse seront décernés après avoir retiré des classements les concurrent(e)s étranger(e)s sans recalcul des points.
- 26.5 Les trois premiers concurrents de chaque catégorie validée recevront respectivement les médailles d'Or, d'Argent et de Bronze.
- 26.6 Trophées « Lise VIDAL », ils seront remis aux premières plus jeunes femmes en Windfoil U17 et en Techno 293 Espoirs du classement général du championnat.
- 26.7 Le Prix des Ligues, il sera décerné sur une action exemplaire d'esprit sportif et de fair-play d'un concurrent ou d'un équipage pendant la compétition.

**Arbitres désignés :**

- Directeur de Course : Olivier Le Gouic.
- Présidents des Comités de Course : Mathieu Maudet et Guy Toureaux
- Président du comité technique : Raymond Cronimus
- Président du jury : Bernard Porte
- Résultats : Maelle Le Mestre et Stéphanie Destombes

## ZONES DE COURSE



## ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66, 70 et seule la RCV P5 s'applique

A titre pédagogique, si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV est enfreinte, il **peut** indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge sans désigner de bateau.

- SD1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour  
Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.
- SD2 Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31 ou 42, ce bateau peut réclamer
- en hélant « Proteste » et
  - en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).
- Si le bateau ayant enfreint une règle n'effectue pas de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra le pénaliser en le signalant :
- par un coup de sifflet,
  - en pointant vers lui un pavillon rouge, et
  - en le désignant.
- Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2.  
Si le jury est convaincu qu'aucune règle n'a été enfreinte, il pourra envoyer un pavillon vert.
- SD3 Quand un bateau enfreint
- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou
  - la RCV 31, ou
  - la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou
  - la RCV 42, modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient,
- le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant. Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1 et conformément à RCV 44.2
- SD4 Si le bateau désigné
- n'effectue pas de pénalité, ou
  - ne l'effectue pas correctement, ou
  - obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.
- SD5 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation ou à demande de réparation, sauf
- selon SD4, ou
  - selon la RCV 60.3 si le jury estime que la RCV2 est également susceptible d'avoir été enfreinte ou selon la RCV 62.1(b) si une action du bateau pénalisé a causé une blessure ou un dommage physique ou
  - selon la RCV 62.1(d) si la RCV 2 a été enfreinte.
- Une décision, action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.
- SD6 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a).
- SD7 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant pénalisé le bateau en infraction.